

La refondation de l'école maternelle : enjeux, outils, points de vigilance

Viviane Bouysse
Inspectrice générale de l'éducation nationale
ESENESR, 16 décembre 2015

Enjeux

Premier segment du système éducatif, l'école maternelle (EM) concourt à la refondation générale de l'école. Son action vise les objectifs de la refondation :

- **une école plus efficace** : importance à chaque étape des acquis antérieurs ----> de la qualité de l'EM, dépendent de bonnes bases pour le parcours scolaire tout entier ;
- **une école plus juste, plus équitable, "juste pour tous et exigeante pour chacun"** ----> de la capacité de l'EM à atténuer les conséquences scolaires des inégalités d'origine socio-culturelles déjà fortes à 3 ans, dépendent sans doute la réduction des écarts forts/faibles et une meilleure démocratisation de la réussite scolaire.

Conséquences : la refondation joue sur le curriculum, la pédagogie, la population accueillie ("les moins de 3 ans").

Enjeux

Considérée pour elle-même, l'école maternelle voit la spécificité de son identité mise en jeu : cf. article 44 de la loi du 8 juillet 2013, codifié L321-2 (code de l'éducation) : "La formation dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, **stimule leur développement** sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de **devenir élève**. (...)"

Conséquence : la refondation de l'école maternelle est d'abord pédagogique.

Outils

Une réglementation fortement renouvelée

- **Un cycle à part entière** (D. 2013-682 du 24/07/2013) et **deux instances de concertation** (D. 2014-1234 du 22/10/2014 et D. 2013-683 du 24/07/2013 : conseil du cycle 1 + conseil École-Collège)
Unité et continuité ; statut modifié de la grande section ;
- **la première étape du parcours** (D. 2014-1377 du 18/11/2014)
Pas de redoublement ; aide et accompagnement ;
- **un programme nouveau** (A. 18/02/2015 + PEAC A. 01/07 2015)
Peu de changements didactiques ; une réflexion à approfondir sur l'équilibre à trouver en pédagogie ; un appui pour le cycle 2 ;
- **à venir : des pratiques modifiées d'évaluation**
Une "évaluation positive" ; des manières d'en rendre compte spécifiques et différenciées (suivi /bilan fin de Grande section GS°).

Outils

Une réglementation fortement renouvelée /suite

- **Un cadre temporel renouvelé** (D. 2013-77 du 24/01/2013 + C. 2013-017 du 06/02/2013)
Des "rythmes" modifiés (5^e matinée) ; des activités pédagogiques complémentaires (APC) ;
- **un cadre juridique neuf pour l'accueil des enfants de moins de trois ans** (Loi, art. 8 codifié L 113-1 + C. 2012-202 du 18/12/2012)
Des effectifs à comptabiliser dans certains secteurs ; un cahier des charges visant à la qualité de cet accueil-scolarisation ;
- **un référentiel enrichi de compétences professionnelles des professeurs des écoles (PE)** (A. du 01/07/2013)
L'unité du métier d'enseignant ; quelques spécificités pour le PE d'école maternelle.



Outils

Des ressources qui accompagnent la réglementation

Rappel : alors que la réglementation est à respecter/appliquer, les ressources sont mises à disposition des formateurs et des enseignants, sans avoir de caractère contraignant.

Deux sources nationales

- **ÉDUSCOL** : les ressources mises en ligne sont validées par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et/ou l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) ;
- **Réseau CANOPÉ** : les responsables de la validation ne sont ni la DGESCO, ni l'IGEN.

Points de vigilance

Sur le nouveau programme

- Accorder de l'attention à la **première partie du texte** qui définit les composantes de la pédagogie à construire. Attention aux "effets de balancier", *etc.* **Recherche d'équilibre** ;
- identifier les **nouveautés** qui appellent parfois une **re-conception des pratiques** (écrire pour apprendre à lire ; entrer dans le monde des nombres) ;
- revisiter l'ensemble des pratiques même quand le programme est stable. **De mauvais plis à rectifier** (absence de progressivité ; perte d'enjeux de pratiques sans effets ; caractère pointilliste ou très épisodique de certaines autres, *etc.*) ;
- **articuler l'approfondissement de la lecture des programmes avec la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation** : lien entre "observables" à privilégier et progressivité didactique.

Points de vigilance

Pour une évaluation des enfants-élèves avec bienveillance

- Clarifier la notion d'"évaluation positive" : valoriser les réussites, pouvoir dire ce qui est acquis, même si ce n'est pas l'idéal visé. **Ce n'est pas ne dire que du positif, ni cesser d'être objectif.**
 - L'évaluation doit **montrer / révéler des réussites** (non la perfection ; non la supériorité par rapport aux autres) ;
 - les **manques** sont à **repérer de manière dynamique**, c'est-à-dire en suggérant des moyens de les dépasser ou de les combler. Il ne s'agit pas de les masquer mais de les présenter comme des défis à relever avec de l'aide (école... et parents) ;
 - la **communication avec les parents** se fait de manière **constructive** : les progrès - même minimes - sont valorisés ; des perspectives sont données quand il y a "écarts", inquiétudes.

Points de vigilance

Sur le bon usage du temps

- Examiner de près les **emplois du temps** et, si cela n'a pas été fait, travailler à leur **bonne adaptation aux nouveaux horaires**, pour tirer parti au mieux de la cinquième matinée et du temps de l'après-midi, même court.
- vérifier la **mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires** (organisation, contenus, destinataires) ;
- porter attention aux **utilisations des 108 heures** pour les PE : travail collectif à vivifier avec programmes et évaluation ; formation et animation pédagogique à préserver autant que possible ; relations avec les parents à améliorer.

Points de vigilance

Quant aux évolutions "organisationnelles"

- **À l'échelle des classes** : susciter des évolutions de fonctionnement (donc d'organisation matérielle et de pilotage de la classe) pour **sortir de routines inefficaces**, mais **veiller aux solutions alternatives et à leurs possibles détournements ou effets pervers** (pédagogie Montessori ; pédagogie de l'autonomie ; *etc.*) ;
- **à l'échelle de l'école** : vérifier la **place faite aux enfants de moins de trois ans** (sortir absolument de la logique "variable d'ajustement") ; veiller à l'**évolution de la GS°** qui n'est certes pas un pré-CP mais qui est bien la section des "grands".

Points de vigilance

Quant aux continuités à organiser

- **Continuité avec l'aval : liens avec le CP**

Problème clé : la mise en évidence des acquis et des besoins ;

- **continuité avec l'amont : la maternelle, et avant ?**

Situation très variable selon les communes. Raisonner localement ;

- **continuité de la journée à l'école maternelle : scolaire / périscolaire .**

Question du péri-scolaire devenue cruciale partout avec les nouveaux rythmes ; des sujets à ne pas négliger : les locaux utilisés et leur double usage, les personnels au contact des enfants et leur double rôle éventuel, *etc.*

Points de vigilance

Dans les partenariats avec les collectivités compétentes

- Veiller à la **co-construction de bonnes conditions d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans** (locaux, matériel, Agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM) ; politique locale de la petite enfance) ;
- **pour soutenir les évolutions pédagogiques**, informer les responsables territoriaux sur les **besoins de l'école maternelle au XXIe siècle** (équipements ; numérique ; jeux, *etc.*) ;
- analyser les situations et, si nécessaire, travailler avec directeurs et responsables territoriaux sur **l'évolution des formes de présence et de responsabilité des ATSEM, surtout quand elles sont très investies dans le péri-scolaire.**